

**COMMUNE**  
**de**  
**SAINT MARTIN DU MONT**  
**Département de l'Ain**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du mercredi 3 septembre 2025 à 20 H 00**

**PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 septembre à 20 H 00, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY, maire.

**Date de la convocation du conseil municipal** : 26 août 2025

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Nombre de conseillers présents** : 13

**Etaient présents** : FONTAINE Christian - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - CÔTE Cécile - VIEUDRIN Pascal - SOULARD Anne - DALLY Florian - BOUDET Valérie - VUILLOT Barbara - GROBON Delphine - LEGOUGE Françoise - MAITRE Fabrice

**Absents Excusés** : BEAUDET Florence - FALAISE Jean-Jacques - DELORME Bertrand - TOURNAYRE Olivier - CHAUVEAU Emmanuelle

**Absents** : MALFART Frédéric

**Procurations** : Florence BEAUDET      pouvoir à Cécile CÔTE  
Jean-Jacques FALAISE      pouvoir à Brigitte DONGUY

**Secrétaire de séance** :

Madame Cécile CÔTE a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour.

**Approbation du procès-verbal du 28 juillet 2025.**

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le procès-verbal relatif au conseil municipal du 28 juillet 2025.

Pour information dans le cadre de la délégation consentie au maire, le conseil municipal est informé du devis signé dans le cadre du programme de voirie :

Suite à une demande de complément d'information à l'entreprise SOCAFL les résultats de consultation sont les suivants :

| FALAISE TP            |                  | SOCATRA               |                  | SOCAFL                |                  | SOCAFL dernière version |                  |
|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|------------------|-------------------------|------------------|
| Prix unitaire         | Montant          | Prix unitaire         | Montant          | Prix unitaire         | Montant          | Prix unitaire           | Montant          |
|                       |                  |                       |                  |                       |                  |                         |                  |
| <b>Total HT :</b>     | 53 905,00        | <b>Total HT :</b>     | 50 450,00        | <b>Total HT :</b>     | 41 145,00        | <b>Total HT :</b>       | 51 995,00        |
| <b>T.V.A. 20% :</b>   | 10 781,00        | <b>T.V.A. 20% :</b>   | 10 090,00        | <b>T.V.A. 20% :</b>   | 8 229,00         | <b>T.V.A. 20% :</b>     | 10 399,00        |
| <b>Total T.T.C. :</b> | <b>64 686,00</b> | <b>Total T.T.C. :</b> | <b>60 540,00</b> | <b>Total T.T.C. :</b> | <b>49 374,00</b> | <b>Total T.T.C. :</b>   | <b>62 394,00</b> |

L'entreprise SOCATRA a été retenue pour un montant de 50 450,00 € H.T. soit 60 540,00 € T.T.C..

**CONSTRUCTION / EXTENSION CUISINE / RESTAURANT SCOLAIRE : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (DEL 030925-33)**

Dans le cadre du dossier de construction / extension d'une cuisine, en rez de jardin du bâtiment périscolaire, dans la salle Grenadine, un dossier de demande de subvention peut être demandé au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Madame le maire présente le projet dont le coût estimatif s'élève à :

Montant des travaux coût construction : .....

815 000,00 € H.T.

Montant des dépenses annexes :

- Honoraires maîtrise d'œuvre : 86 475,00 € H.T.
- Bureau de contrôle, SPS : 11 685,00 € H.T.
- Etudes géotechniques : 7 160,00 € H.T.
- mobilier et autres estimés ..... 35 000,00 € H.T.

Soit un total de l'opération.....

955 320,00 € H.T.

Afin de préserver son budget, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande, se présente de la façon suivante :

| PLAN de FINANCEMENT                  |              |                                                      |                            |              |       |
|--------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------|----------------------------|--------------|-------|
| DEPENSES                             | Montant HT   | RECETTES                                             | état                       | Montant HT   | %     |
| Frais de Maîtrise d'œuvre            | 86 475,00 €  | Préfecture Ain (DETR)                                | sollicité (travaux)        | 200 000,00 € | 24,5% |
| Etudes complémentaires Géotechniques | 7 160,00 €   | Département de l'Ain (Pacte de Territoire)           | Obtenu (études et travaux) | 99 750,00 €  | 10,4% |
| Travaux                              | 815 000,00 € | REGION (Contrat Région)                              | obtenu                     | 85 000,00 €  | 8,9%  |
| Mobilier et autres                   | 35 000,00 €  | Grand Bourg Agglomération (PET II) Fonds de Concours | en recherche               |              | 0,0%  |
| Bureau de contrôles                  | 11 685,00 €  | Total subventions publiques                          |                            | 384 750,00 € | 43,9% |
|                                      |              | Total autofinancement                                |                            | 570 570,00 € | 59,7% |
| TOTAL DEPENSES                       | 955 320,00 € | TOTAL RECETTES                                       | /                          | 955 320,00 € |       |

Il y a lieu de délibérer pour le dépôt de demande de subvention au titre de la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, vote à l'unanimité des présents et représentés :

- Adopte le projet, le plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- Autorise madame le maire à effectuer les demandes de subventions ;
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- Autorise madame le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Christian FONTAINE informe le conseil municipal qu'une somme de 180 000 € est inscrite au titre du PET II de la conférence Territoriale Sud Revermont de Grand Bourg Agglomération, dont une partie sera allouée au projet de création de PADEL.

#### **PERSONNEL COMMUNAL : modification du tableau des emplois, création, suppression**

- modification du tableau des emplois (DEL 030925-34) :

Considérant que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant, il y a lieu de procéder, à la demande de la DDFIP 01, SAR PAYE de BELLEY à la régularisation de la délibération du 4 juillet 2005 du conseil municipal modifiant le tableau des emplois mais n'utilisant par le terme « créant l'emploi » d'attaché territorial,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois en supprimant les emplois vacants non pourvus,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois conformément au modèle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de secrétaire générale de mairie relevant du cadre d'emploi des Adjointes Administratifs et/ou rédacteurs et/ou attachés, pour les motifs suivants :

Madame le maire explique :

- qu'il y a lieu de procéder, à la demande de la DDFIP 01, SAR PAYE de BELLEY, à la régularisation de la délibération du 4 juillet 2005 et de créer le grade d'attaché suite à l'intégration des secrétaires de mairie dans la cadre d'emploi des attachés, avec effet rétroactif.
- qu'en raison du futur départ en retraite, au 31 décembre 2025, de Madame Nathalie DAMIEN, occupant un poste à temps complet de secrétaire de mairie de moins de 2000 habitants au grade d'attaché (filière administrative – attaché), il convient de préparer la future organisation du secrétariat.

Elle propose de créer

- un poste de secrétaire générale de mairie, cadre d'emploi des Attachés, à effet rétroactif,
- un emploi à temps complet de secrétaire générale de mairie, cadre d'emploi des Adjointes

Administratifs et/ou des Rédacteurs, et/ou des Attachés, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 afin d'organiser un doublage avant le départ de Madame Nathalie DAMIEN.

Elle propose de supprimer les 10 emplois non pourvus suite à départ, changement de grade, modification de la durée de travail, à savoir :

| SUPPRESSION                                                              |                                                                    |                    |                     |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|
| DESCRIPTION de l'EMPLOI à SUPPRIMER                                      | Grade(s) autorisé(s)                                               | Durée hebdomadaire | date de suppression |
| Accueil public – secrétariat - archivage – urbanisme et régie de cantine | adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe         | 35 H               | 15/09/2025          |
| Accueil public – secrétariat - archivage                                 | adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe                   | 35 h               | 15/09/2025          |
| Accueil public – secrétariat - comptabilité                              | adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe         | 17 H               | 15/09/2025          |
| Accueil public – secrétariat - comptabilité                              | rédacteur territorial                                              | 17 H               | 15/09/2025          |
| Accueil public – secrétariat                                             | Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe                      | 17 H               | 15/09/2025          |
| ATSEM                                                                    | Agent Spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles | 29,50 H            | 15/09/2025          |
| ATSEM                                                                    | Agent Spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles | 30 H               | 15/09/2025          |
| Agent restaurant scolaire                                                | adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe                | 26 H 10            | 15/09/2025          |
| Entretien des classes en primaire/service cantine                        | adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe                          | 25 H               | 15/09/2025          |
| Entretien Bibliothèque, salle du Farget, salle des archives              | adjoint technique territorial                                      | 3 H                | 15/09/2025          |

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, vote à l'unanimité des présents et représentés :

- accepte les propositions de madame le Maire

- propose la **création**

o un poste de secrétaire générale de mairie, cadre d'emploi des Attachés, à **effet rétroactif** au 4 juillet 2005

o un emploi à temps complet de secrétaire générale de mairie, cadre d'emploi des Adjoints

Administratifs Principaux et/ou des Rédacteurs, et/ou des Attachés, à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2025**

- propose la **suppression** de 10 emplois ci-dessus référencés.

Madame le maire informe le conseil municipal que suite à la parution d'annonces sur emploi-territorial, différentes candidatures ont été déposées. Seules 3 personnes, de la fonction publiques territoriales ont été reçues. La candidature de madame Martine FAVIER a été retenue, en poste actuellement à la mairie de Saint Jean Le Vieux, sa mutation sera effective au 1<sup>er</sup> novembre 2025, permettant ainsi 2 mois de tuilage.

- Accroissement temporaire d'activité (*DEL 030925-35*) :

Dans le cadre de l'organisation de l'école, pour assurer le remplacement de l'ATSEM sur le temps de la pause méridienne, pour accompagner, servir et surveiller les enfants des classes maternelles, compte tenu de l'intervention de plusieurs personnes, il y a lieu de délibérer pour la création d'un emploi non permanent au titre de l'article L 332-23-1<sup>o</sup> pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint territorial d'animation à temps incomplet à raison de 6 heures 30 de travail par semaine ;

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, vote à l'unanimité des présents et représentés :

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation à compter du 4 septembre 2025 pour une durée de 3 mois et demi.

- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 6 heures 30 hebdomadaires.

- DECIDE que la rémunération pourra être comprise entre l'IM 369 et l'IM 371.

- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

### TRAVAUX DIVERS

Compte tenu de la période estivale, peu de travaux en cours.

Christian FONTAINE, maire-adjoint en charge des réseaux, informe le conseil municipal que dans le cadre du pré-raccordement de la fibre, certaines conventions sont difficiles à obtenir par le Syndicat Intercommunal d'Electricité. Fabrice MAITRE fait remarquer que le SIEA ne réponds pas aux appels téléphoniques.

- Travaux Syndicat des Eaux Ain Veyle Revermont à Soblay

Patrice PERROTIN informe le conseil municipal que les travaux se déroulent bien. Suite à un orage, un ravinement des graviers a été constaté, une émulsion a été faite. En revanche, compte tenu du diamètre 100 raccordement, un poteau incendie est à changer et un autre à déplacer.

Fabrice MAITRE fait remarquer que les réparations faites sur la route de Gravelles ont mal supportées l'été, des plaques de goudron s'en vont. A voir également le problème des accotements.

Il fait également remarquer que le panneau de l'Abri du Roseau à la Bocquette au bord du Suran est cassé. La mairie de Neuville en a été informée.

## URBANISME

Brigitte DONGUY en l'absence de Bertrand DELORME, conseiller municipal en charge de l'urbanisme, présente les dossiers d'urbanisme du 24/07/2025 au 01/09/2025

| Type                  | Demandeur                         | Adresse travaux                       | Objet des travaux                                                                                                                                              | Date décision | Décision ADS | Observation            |
|-----------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|------------------------|
| Déclaration préalable |                                   |                                       |                                                                                                                                                                |               |              |                        |
| DP                    | MOUM Ahmed                        | 570 Rte du Farget                     | Construction d'une piscine                                                                                                                                     |               |              | en cours d'instruction |
| DP                    | VIRIEUX Michaël et SEGAUD Johanna | 405 Rte du Pied de la Côte            | Pose d'un abri piscine                                                                                                                                         |               |              | en cours d'instruction |
| DP                    | SAS SANNOVER IMMO                 | 1075 rte de Salles (maison VOLLET A.) | réfection de la toiture avec installation de 3 fenêtres de toit et une jacobine                                                                                |               |              | en cours d'instruction |
| DP                    | PERRIN Martine                    | 65 chemin des Fontaines               | Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture abri de jardin                                                                                            |               |              | en cours d'instruction |
| DP                    | MARSIGLI Cyrielle                 | 56 rte du Colombier                   | Pose d'une climatisation sur la façade de la maison côté rue                                                                                                   |               |              | en cours d'instruction |
| DPA                   | ORPI                              | Chemin de la Petite Montagne à Salles | division en 2 lots terrains à bâtir lot A 616 m <sup>2</sup> lot B 900 m <sup>2</sup> . Tous avec accès séparés, jointifs, par le chemin de la petite montagne |               |              | en cours d'instruction |
| DP                    | BRENON Loïc                       | 1280 rte de Salles                    | Modification de façade ouverture d'un mur et installation d'une porte                                                                                          |               |              | en cours d'instruction |

|                           |                                 |                        |                                                                                                |  |  |                        |
|---------------------------|---------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|------------------------|
| Permis de Construire (PC) |                                 |                        |                                                                                                |  |  |                        |
| PC                        | COMMUNE DE SAINT MARTIN DU MONT | 440 chemin de Pommiers | Extension Création en rez de jardin cantine                                                    |  |  | en cours d'instruction |
| PC                        | FORGET Cyrille                  | 385 route du Farget    | transformation d'une partie de grange en partie habitable, WC, évier, douche 40 m <sup>2</sup> |  |  | en cours d'instruction |

La commission est en discussion sur l'installation d'une Climatisation en façade sur la rue.

## COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

Cécile CÔTE maire-adjoint en charge des affaires scolaires, donnent différentes informations :

- Madame CHAPOUTOT directrice, absente jusqu'au 7 septembre, est remplacée. Pas de réunion entre la commission scolaire et l'équipe enseignante.
- 182 élèves sont inscrits avec 2 classes de CP-CE1, avec comme convenu un petit effectif. Madame GUERRERO a été affectée sur la 8<sup>ème</sup> classe provisoire installée dans la BCD avec des CP-CE1, Madame DALLARD est dans la classe du bas avec des CP-CE1 Madame HUGUET nouvelle arrivée a en charge la classe de CM2
- Lundi 1<sup>er</sup> septembre réunion publique avec la mairie, le personnel communal, la Sauvegarde et les parents d'élèves. Peu de personnes ont assisté à cette réunion, environ 20.
- Madame TESSIER, ATSEM a muté sur une autre collectivité, et n'est pour l'instant pas remplacée sur le temps scolaire. En revanche, l'ATSEM, Nathalie BUCLET est aidée sur les temps méridiens et du car (matin et soir).
- L'agent en charge de la confection des repas est en arrêt jusqu'au 7 septembre, elle est remplacée par l'agent technique, Didier MAGNIN.

## QUESTIONS DIVERSES

Edna TREIBER-FERBER, intervient sur le vol des câbles de téléphone, pas d'internet et problème pour les personnes âgées. Elle souhaite, en tant qu'habitante de ce hameau, et avec d'autres habitants, intervenir auprès de la direction générale d'Orange pour service non rendu.

Anne SOULARD fait remarquer un problème de creusement vers le dos d'âne situé à l'entrée du hameau du Farget.

Chemin de la Mine à Soblay : Jean-Jacques FALAISE propose qu'un panneau « attention priorité à Droite » soit mis et qu'un miroir, à la charge des riverains, installé.

Valérie BOUDET évoque le problème de rats à Soblay.

Brigitte DONGUY informe le conseil municipal d'une réunion avec le Comité des Fêtes, les Donneurs de Sang, l'ESR, les Amis du Mont, Rando St Martin en vue de l'organisation du TELETHON qui se déroulera

le 5 décembre. Suite à une rencontre avec 2 personnes représentant cette entité, la somme de 3 170 € a été collectée sur la commune.

Fabrice MAITRE informe que le relamping a commencé à Gravelles.

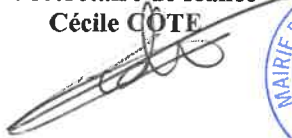
Pascal VIEUDRIN informe le conseil municipal :

- que l'entreprise CONTION a transmis un devis pour l'élagage à Soblay
- que la machine a pression est réparée
- que le compresseur n'est toujours pas fait.

Il souhaite que l'éparage soit fait chemin de Forestier et que la fuite à l'Eperon soit réparée au plus tôt.

La séance est levée à 21 H 40.

**Le secrétaire de séance**  
**Cécile CÔTE**



**Le Maire**  
**Brigitte DONGUY**



P.V. approuvé lors du conseil municipal du : 13 octobre 2025  
Affiché le : **14 OCT. 2025**

